

**COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT 2024 DU MASTER DE TOURISME
PARCOURS MANAGEMENT DE L'HOTELLERIE – REVENUE MANAGEMENT**

Le Président de l'Université Savoie Mont Blanc,

- Vu** le code de l'éducation, notamment ses articles L612-6 et L712-2,
- Vu** l'arrêté du 25 avril 2002 (MENS0200982A) relatif au diplôme national de master, modifié,
- Vu** l'arrêté du 22 janvier 2014 (ESRS1331410A) fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master, modifié,
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc en date du 30 avril 2019 relative aux comités de recrutement en master,
- Vu** la proposition de Monsieur Richard CALVI, directeur de l'Institut d'administration des entreprises Savoie Mont Blanc

ARRETE n°2024-023

Article 1 : Pour l'année universitaire 2024-2025, la composition du comité de recrutement pour l'admission des candidats en première année de **MASTER**
Mention : TOURISME
Parcours : MANAGEMENT DE L'HOTELLERIE – REVENUE MANAGEMENT
est fixée comme suit :

Nom Prénom	Qualité (PR, MCF, autre)
➤ Madame Lydie Bonnefoy-Claudet, responsable de la mention Tourisme	Maître de conférences, Université Savoie Mont Blanc
➤ Madame Frédéric Toitot, responsable du parcours Management de l'hôtellerie – Revenue Management - mention Tourisme	PAST, Université Savoie Mont Blanc
➤ Madame Florence Besson	PRAG, Université Savoie Mont Blanc

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de la présidence de l'université, 27 rue Marcoz à Chambéry et dans les locaux et dans les locaux de l'IAE sur le site universitaire de Jacob-Bellecombette.

Article 3 : La directrice générale des services, le vice-président formation et le directeur de l'IAE Savoie Mont Blanc sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Chambéry, le 5 mars 2024

Philippe GALEZ

Pour le Président et par délégation
le Vice-président formation

Jean-François DREUILLE